


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	12 avril 2019	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Prévisions budgétaires 2019-2020 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif	Point 3.1
--	--------------

Responsable du dossier Madame Josée Fortin Directrice des Services à la vie étudiante	Signature 	Date 2019.03.29
---	--	--------------------

Préparé par <ul style="list-style-type: none"> ➤ Yvan Gagnon, chargé de gestion administrative aux Services à la vie étudiante ➤ Josée Fortin, directrice des Services à la vie étudiante ➤ Jean-Pierre Hamel, directeur du Centre sportif
--

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS
<ul style="list-style-type: none"> - Projet de résolution - Prévisions revenus et dépenses 2019-2020 des Services à la vie étudiante - Prévisions budgétaires détaillées 2019-2020 des Services à la vie étudiante - Prévisions revenus et dépenses 2019-2020 du Centre sportif - Prévisions budgétaires détaillées 2019-2020 du Centre sportif

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
Recevoir les prévisions budgétaires 2019-2020 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

Synthèse du dossier

La direction des Services à la vie étudiante souhaite présenter au Comité de la vie étudiante, les prévisions budgétaires équilibrées pour l'année 2019-2020.

Processus budgétaire 2019-2020 : calendrier des travaux

Lors de la séance du 18 janvier dernier, le Comité de la vie étudiante adoptait la résolution 2019-CVE-800 concernant le processus budgétaire 2019-2020 acceptant ainsi le calendrier des travaux :

- 18 janvier 2019 : adoption du calendrier des travaux au CVE;
- 18 janvier 2019 : état des résultats 2018-2019 de mi- année budgétaire au CVE;
- 22 février 2018 : présentation des prévisions budgétaires 2019-2020 des SVE et du Centre sportif au CVE;
- 22 mars 2019 : Comité de la vie étudiante recommandant les montants des cotisations étudiantes pour le Centre sportif et les SVE en fonction de la règle du MEES; (reporté à la séance du 12 avril 2019)
- 30 avril 2019 : Conseil d'administration de l'UQAM.

Règles budgétaires concernant les Services à la vie étudiante

Les règles budgétaires concernant les Services à la vie étudiante sont les suivantes :

- 1) Budget de dépenses et de revenus équilibré;
- 2) Les budgets du Centre sportif et des Services à la vie étudiante sont traités séparément et sont indépendants l'un de l'autre;
- 3) Budgets des Services à la vie étudiante et du Centre sportif sont soumis aux conventions collectives et aux protocoles d'entente en vigueur à l'Université;

Règle budgétaire du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur quant aux frais institutionnels obligatoires

La cotisation étudiante dédiée aux Services à la vie étudiante fait partie de la catégorie des Frais institutionnels obligatoires (FIO). Ces frais sont régis par une règle budgétaire du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). En 2018-2019, la règle budgétaire du MEES concernant les frais institutionnels obligatoires (FIO)¹ se libelle ainsi :

« À défaut d'entente, les augmentations doivent s'inscrire à l'intérieur du périmètre d'indexation, qui correspond à la dernière variation annuelle connue du revenu disponible des ménages par habitant. Les augmentations appliquées aux trimestres d'automne 2018, d'hiver 2019 et d'été 2019 devront être d'au plus 2.7% par étudiant, par rapport à ces mêmes trimestres l'année précédente. »²

Au moment de présenter les prévisions budgétaires et les taux des cotisations étudiantes pour les Services à la vie étudiante et le Centre sportif, le taux d'indexation déterminé par le MEES n'était pas encore connu pour la prochaine année 2019-2020.

¹ Définition : La définition des FIO, tel que l'entend le MEES, est énoncée dans les Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2018-2019 : « Les frais institutionnels obligatoires (FIO) se définissent comme ensemble des frais obligatoires imposés par les universités à leurs étudiants, à l'exclusion des droits de scolarité, lesquels sont encadrés par la règle budgétaire 3.1. Les FIO englobent notamment les frais généraux (admission, inscription, examen, stage, etc.), les frais technologiques, les frais de service aux étudiants, les contributions à la vie étudiante, les frais de droits d'auteur, les frais de rédaction de thèse, les primes relatives à certaines assurances obligatoires, les frais liés aux services des sports et des loisirs et divers autres frais (relevés de notes, délivrance de diplômes, laboratoires, uniformes, etc.). Les frais imposés pour l'exercice de certains recours, tels les frais de révision de note, font également partie du périmètre des FIO. Les frais sont considérés comme obligatoires lorsqu'ils :

- sont imposés et facturés directement à l'étudiant par l'université ou par une de ses composantes (faculté, département, unité d'enseignement);
- touchent tous les étudiants d'un groupe défini, sans qu'il n'y ait possibilité de s'y soustraire.

Extrait :

Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2018-2019, MEES,
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles_budgetaire_universites_2018-2019.pdf

² Frais institutionnels obligatoires (règles budgétaires 2018-2019, MEES)

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/enseignement-superieur/universitaire/Regles_budgetaire_universites_2018-2019.pdf

Le règlement no 2 stipule que le Comité de la vie étudiante « recommande au Conseil (*d'administration*) le montant de la cotisation payée par les étudiants pour les frais de services à la vie étudiante » (article 6.6.2 du règlement no 2).

La résolution concernant les cotisations étudiantes pour le Centre sportif et les Services à la vie étudiante sera présentée pour recommandation à la séance 12 avril 2019 (déplacement de la séance du 22 mars), tel que présenté dans le calendrier du processus budgétaire (2019-CVE-800).

Situation budgétaire des Services à la vie étudiante (excluant le Centre sportif)

La diminution des effectifs étudiants (EETP) observée depuis 2016 a contraint la direction des Services à la vie étudiante à effectuer des efforts de compressions budgétaires pour maintenir l'équilibre budgétaire. En effet, l'UQAM a connu des baisses successives des effectifs de 2014-2015 (29 079 EETP) à 2018-2019 (26 355 EETP), soit une diminution totale de 9% sur 4 ans.

Au CVE du 22 février dernier, la direction des Services à la vie étudiante a présenté les prévisions budgétaires 2019-2020 comme prévu au calendrier des travaux. Le Comité de la vie étudiante a été informé que les prévisions budgétaires présentées indiquaient un déficit envisagé de 105 862 \$ pour les Services à la vie étudiante et un budget équilibré pour le Centre sportif. Le déficit envisagé aux prévisions budgétaires des Services à la vie étudiante s'expliquait par la diminution des effectifs étudiants par rapport à l'an passé ainsi que par l'augmentation de la masse salariale due à la progression des échelles salaires ainsi qu'aux dispositions prévues aux conventions collectives et protocole d'entente en vigueur. Il a aussi été précisé que la direction des SVE travaillait à rationaliser les dépenses afin de déposer des budgets prévisionnels équilibrés 2019-2020 tel que prescrit aux règles budgétaires.

Il faut rappeler qu'environ 94% du budget total des SVE est requis pour les salaires et avantages sociaux des employées, employés. Donc, pour équilibrer son budget, la direction des Services à la vie étudiante a effectué des coupures aux postes budgétaires surnuméraires, salaires étudiants et autres dépenses. En parallèle, un travail pour rationaliser les dépenses a été effectué par l'équipe de direction des SVE. Des suivis budgétaires rigoureux, l'utilisation des économies salariales, le non-remplacement du personnel absent sont tous des moyens qui seront utilisés pour pallier la diminution des revenus.

Les dernières années de réduction budgétaire ainsi que l'augmentation de besoins spécifiques des étudiantes et des étudiants ayant des caractéristiques particulières mettent une forte pression sur les ressources financières et humaines des SVE.

Par ailleurs, rappelons que cette réalité a amené la direction des Services à la vie étudiante a demandé au Comité de la vie étudiante du 20 avril 2018, la création d'un comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante qui aura notamment comme mandat d'étudier l'offre de services des SVE et de proposer des solutions à la problématique récurrente de financement de ses services. Le CVE a adopté à l'unanimité la création de ce comité (2018-CVE-775).

Situation budgétaire du Centre sportif

L'équilibre budgétaire du Centre sportif est soumis aux impératifs des cotisations pour l'animation sportive, c'est-à-dire au nombre d'étudiantes, d'étudiants inscrits à l'UQAM ainsi que des revenus externes provenant d'activités dirigées et de location.

La diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants à l'UQAM apporte donc des défis importants à l'équipe du Centre sportif qui doit composer avec cette situation. Par ailleurs, rappelons que le Centre sportif doit s'autofinancer ce qui augmente considérablement le défi.

Depuis quelques années, plusieurs modifications ont été apportées aux services offerts afin de minimiser les effets de la diminution des revenus et nous avons géré les opportunités, par exemple, en diminuant le nombre d'employés à temps plein.

Les prévisions budgétaires équilibrées que nous présentons aujourd'hui ont été difficiles à réaliser puisque nous souhaitons maintenir un service que nous jugeons acceptable. Déjà, l'équipe du Centre sportif travaille à trouver des solutions à ce problème de financement. Par ailleurs, soulignons que le Comité des usagers du Centre sportif a été sensibilisé à la problématique.

Présentation des prévisions budgétaires 2019-2020

Les prévisions budgétaires présentées dans ce document doivent être prises en considération en fonction des conditions actuelles et de la connaissance par la Direction des Services à la vie étudiante, des données institutionnelles.

Les prévisions budgétaires présentées ont été élaborées en fonction des paramètres suivants :

- 1) Maintien aux taux actuels des cotisations étudiantes soit 45,31 \$/étudiant aux trimestres d'automne 2019 et d'hiver 2020 pour le Centre sportif, 4,78 \$/crédit au trimestre d'été 2019, 4,80 \$/crédit aux trimestres d'automne 2019 et d'hiver 2020 pour les Services à la vie étudiante. À ces taux, une indexation prévisible des FIO basée sur les années antérieures, à la hauteur de 1,5%, a été ajoutée à tous les trimestres à l'exception du trimestre d'été 2019 pour les SVE;
- 2) Budget alloué par l'UQAM **calculée selon les informations connues à ce jour**;
- 3) Subvention du MEES pour entretien du Centre sportif **connue à ce jour** (basée sur les données de l'année dernière);
- 4) Cotisations étudiantes calculées selon les données en lien avec les effectifs étudiants recommandées par les Services financiers pour le budget initial 2019-2020, soit 25 836 EETP, pour la cotisation SVE. Ces données sont celles **connues à ce jour** et pourraient faire l'objet de modifications;
- 5) Cotisations étudiantes calculées avec 36 561 étudiants au trimestre d'automne 2019 et 33 748 étudiants au trimestre d'hiver 2020 pour le Centre sportif. Ces données sont celles connues à ce jour et pourraient faire l'objet de modifications plus ou moins importantes en fonction de la fluctuation des effectifs étudiants;
- 6) Augmentations salariales conformes aux conventions collectives et protocole d'entente, connues à ce jour (échelles salariales, convention SEUQAM), excluant la PSG;
- 7) Maintien de l'offre de services au niveau de 2018-2019;
- 8) Mise en œuvre de la planification stratégique 2018-2022 des SVE, amorcée en septembre 2017;
- 9) Le paiement des allocations de retraite est assumé par l'UQAM;

La Direction des Services à la vie étudiante recommande que le Comité de la vie étudiante reçoive les prévisions budgétaires 2019-2020 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

- 5 -

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**Comité de la vie étudiante**

Projet de résolution

Prévisions budgétaires 2019-2020 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif**RÉSOLUTION 2019-CVE-**

ATTENDU les documents déposés en annexe;

ATTENDU la résolution 2019-CVE-800 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 18 janvier 2019 adoptant le calendrier des travaux sur le budget 2019-2020 des Services à la vie étudiante;

ATTENDU la résolution 2018-CVE-775 adoptée par le Comité de la vie étudiante le 20 avril 2018 adoptant la création d'un comité de révision du panier de services des Services à la vie étudiante;

ATTENDU les délais nécessaires pour se conformer à la règle du MEES sur les frais institutionnels obligatoires (FIO);

ATTENDU les travaux de la Direction des Services à la vie étudiante afin de déposer des prévisions budgétaires équilibrées lors du CVE du 12 avril 2019;

ATTENDU les discussions en séance.

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :

CONSTATE l'état de la situation budgétaire des Services à la vie étudiante et du Centre sportif;

RECOIVE les prévisions budgétaires 2019-2020 des Services à la vie étudiante et du Centre sportif.

- 6 -
Prévisions des dépenses détaillées 2019-2020 du Centre sportif

Centre sportif
Comptes

Prévisions des dépenses
2019-2020

51000 Salaires Réguliers	1 190 809,00 \$
51500-600 Salaires irréguliers étudiants et surnuméraires	783 750,00 \$
52000 Avantages sociaux	385 961,50 \$
 Sous-total salaires	 2 360 520,50 \$
 51400 Bourses	 25 000,00 \$
53010 Frais de déplacement & séjour /personnels	10 000,00 \$
53030 Frais de déplacem. & séjour/étudiants /sports excellence	87 000,00 \$
53510 Frais de représentation & réc.	20 000,00 \$
54010 Fournitures et impression	211 000,00 \$
54016 Prestations postales	- \$
54019 Licence informatique, droit d'accès base de données	22 000,00 \$
54710 Volumes & périodiques	- \$
54910 Immobilisation M.A.O.	20 000,00 \$
55010 Subvention	881 000,00 \$
55110 Interfonds/fonctions	939 373,00 \$
57010 Services publics télécommunications	12 000,00 \$
57110 Taxes	1 000,00 \$
57210 Huile, gaz ...	650,00 \$
58110 Services contractuels	46 000,00 \$
58210 Entretien & réparation	15 000,00 \$
58310 Location locaux & bâtiments	18 000,00 \$
58510 Hon. prof. consultant externe	12 500,00 \$
59010 Frais financiers	15 000,00 \$
59110 Budget assurances	1 000,00 \$
59710 Réserve rénovations	175 000,00 \$
59811 Vente interne	(23 000,00) \$
 Sous-total autres dépenses	 2 488 523,00 \$
 Total Centre sportif	 4 849 043,50 \$

Prévisions revenus et dépenses 2019-2020 du Centre sportif

- 7 -

Budget initial 2019-2020 Centre sportif

Revenus 2019-2020		
Ventes externes		871 501 \$
Subvention du MEES		744 032 \$
Cotisations étudiantes	45,31 \$	3 185 701 \$
Estimation étudiants cotisants	Aut 2019 Hiver 2020 36561 33748	
Indexation prévisible FIO 1,5%	0,68 \$	47 810 \$
Total des revenus		4 849 044 \$

Dépenses 2019-2020	
Masses salariales et avantages sociaux	2 360 521 \$
Autres dépenses	2 488 523 \$
Total dépenses	4 849 044 \$
Surplus (déficit)	(0 \$)

Prévision revenus-dépenses 2019-2020 des Services à la vie étudiante (excluant le Centre sportif)

- 8 -

Prévision de revenus et dépenses 2019-2020

REVENUS 2019-2020			
TOTAL EETP (30 crédits)	EETP (T-2) pour subvention services aux étudiants		26 967
Étudiants équiv. temps plein	EETP pour cotisations étudiantes		25 836
Subvention du MEES			2 389 705 \$
	Été 2019	Aut 2019/Hiv 2020	
Cotisations étudiantes	4,78 \$	4,80 \$	
Estimation EETP	2475	23361	
	30	30 crédits	
	143,40 \$	144,00 \$	3 718 899 \$
Indexation prévisible FIO 1,5%	0,07 \$ /crédit		49 058 \$
Total des revenus			6 157 662 \$

DÉPENSES 2018-2019	
Masses salariales et avantages sociaux	5 812 562 \$
Autres dépenses	<u>345 100 \$</u>
Total dépenses	6 157 662 \$
Surplus (déficit)	0 \$

BUDGET SVE 2019-2020	VIE ÉTUDIANTE DIRECTION 100300	SSAÉ 100304	SERVICES CONSEIL (direction) 100311	ORIENTATION 100314	Aide rech. Emploi 100316	ACCUEIL ÉTUDIANTS ÉTRANGERS 100312	INTÉGRATION PERS.HANDICAPÉES 100313	AIDE FINANCIÈRE 100315	PROJETS ÉTUDIANTS 100305	ACCUEIL RECONNAISSANCE 100307	INSTANCES AFF. ÉTUD. 100308	TOTAL
UBR												
PLAN D'EFFECTIF												
Cadres	2	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	
Professionnels	4	6	6	10	0	4	3	5	0	0	0	
Techniques	0	1	2	0	0	0	1	1	0	0	0	
Bureau	1	2	2	0	0	0	1	5	0	0	0	
Total du pers. titulaire de poste	7	9	11	10	0	4	5	12	0	0	0	
MASSES SALARIALES												
Total du pers. titulaire de poste	611 092	624 592	889 861	801 865	0	311 352	374 009	847 892	0	0	0	4 460 664
Av. sociaux titulaire de poste	140 946	147 961	206 281	192 812	0	72 317	88 107	205 201	0	0	0	1 053 625
Surnuméraires	0	0	37 084	11 383	0	76 860	0	0	0	0	0	125 327
Av. sociaux surnuméraire	0	0	9 292	2 852	0	11 292	0	0	0	0	0	23 436
												0
Salaires étudiants	5 000	5 000	17 000	0	0	40 000	0	0	0	20 000	40 000	127 000
Av. sociaux étudiants	13%	650	2 210	0	0	5 200	0	0	0	2 600	5 200	16 510
Bourses paie	51401	0	6 000	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
TOTAL MASSES SALARIALES	757 688	778 203	1 167 729	1 008 912	0	517 021	462 116	1 053 093	0	22 600	45 200	5 812 562
AUTRES DÉPENSES												
Budget frais de déplacement & de séjour	53010	2 800	2 500	1 500	0	400	500	2 000	0	0	0	9 700
Budget frais de représentation & de réception	53510	6 500	1 500	3 250	0	1 250	1 000	4 500	0	2 250	0	20 250
Budget fournitures & matériels	54010	8 500	8 000	15 000	0	3 000	10 000	10 000	0	6 000	0	60 500
Prestations postales	54016	100	100	200	0	0	250	1 000	0	0	0	1 650
Licence informatique, droit d'accès base de donnée	54019	4 000	3 500	7 000	0	0	0	2 000	0	0	0	16 500
Budget volumes & périodiques	54710	200	0	1 000	0	350	250	250	0	0	0	2 050
Budget équipement, mobilier, appareil, outillage	54910	20 000	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	21 000
Budget subvention & cotisation	55010	12 000	0	1 000	0	2 000	0	1 000	140 000	15 000	0	171 000
Budget interfonds/fonctions	55110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget de télécommunications	57010	8 500	1 200	7 000	0	0	1 000	9 000	0	0	0	26 700
Budget taxes	57110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget huile, gaz...	57210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget services contractuels	58110	3 500	0	1 000	0	0	0	2 500	0	1 500	0	8 500
Budget entretien & réparation	58210	1 000	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	2 000
Budget de location de locaux & bâtiments	58310	1 500	0	0	0	0	0	750	0	0	0	2 250
Budget services professionnels C.A.P. (N.I.)	58510	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
Budget frais financiers	59010	0	0	0	0	0	0	1 000	0	0	0	1 000
Budget non réparti	59710	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Budget vente interne	59810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL AUTRES DÉPENSES	70 600	16 800	36 950	0	0	7 000	13 000	36 000	140 000	24 750	0	345 100
TOTAL AUTRES DÉPENSES & MASSES SALARIALES	828 288	795 003	1 204 679	1 008 912	0	524 021	475 116	1 089 093	140 000	47 350	45 200	6 157 662